

ECOLE MATERNELLE M. FAYET
BD A. FRANCE
34340 MARSEILLAN
04.67.77.20.22

Conseil d'école du 21/10/21

Présents :

Mme Elduayen ; Directrice
Mme Brkic : Adjointe
Mme Kelly : adjointe déléguée à l'enseignement
M.Gasc : adjoint délégué aux travaux
Mme Yague : Responsable Service Population
M. Requena : directeur péri scolaire
Mmes Villar et Badoc : déléguées des Parents d'élèves
Mme Molina : DDEN

Excusées :

Mme Lemoine : Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Sète.
Mmes Delaunay et Lescure : adjointes
Mmes Aitali, Sintès et Gomez : parents d'élèves délégués.

Préambule

M.Louvois , l' Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Sète , a quitté la circonscription et est remplacé par Mme Lemoine , Inspectrice, à qui nous souhaitons la bienvenue.

Présentation équipe pédagogique et effectifs

L'école n'a plus que 4 classes cette année pour un total de 101 élèves

Mme Elduayen : Directrice : PS : 26 élèves
Mme Brkic : 26 : 7 PS / 19 MS
Mme Delaunay : 23 : 16 MS / 7 GS
Mme Lescure : 26 GS

Présentation délégués des parents d'élèves avec les résultats des élections

181 inscrits 89 votants 23 blancs ou nuls

L'APIM a vu de nouvelles mamans se présenter cette année : nous leur souhaitons la bienvenue. Malheureusement peu de parents souhaitent s'impliquer.

Les résultats continuent à être bons par rapport aux années précédentes (même si il y a une petite baisse par rapport à l'an dernier.) : 49,44% de votants cette année, 53,06 % l'an dernier, 27,83 il y a 2 ans .Nous nous en félicitons.

Comme il y a eu beaucoup de ratures sur les listes, il sera rajouté de ne pas rayer ni cocher de nom, sur le petit mot explicatif donné par l'école,

Explication du rôle du conseil d'école

Le conseil d'école est constitué en vue d'instaurer le dialogue et l'information entre :

- l'équipe éducative,
- les représentants des parents,
- les élus.

Sa composition

Membres de droit

- le directeur de l'école, président,
- le maire ou son représentant,
- les enseignants de l'école,
- les membres du RASED
- les parents élus
- le DDEN (délégué départemental de l'Education Nationale)

L'Inspecteur de l'Education Nationale assiste de droit aux réunions.

Membres associés :

Médecins, assistantes sociales, ATSEM....et toute personne jugée utile **en fonction de l'ordre du jour.**

Ce conseil siège pour l'année et jusqu'au renouvellement l'année suivante.

Ses attributions :

- donne son avis sur le projet d'école
- présente toute suggestion pour améliorer le fonctionnement de l'école :
 - *utilisation des moyens alloués à l'école,
 - *conditions de bonne intégration des enfants handicapés
 - *activités périscolaires,
 - *restauration scolaire,
 - *hygiène scolaire,
 - *protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires hors temps scolaire,
- vote le règlement intérieur de l'école

Le directeur convoque le conseil d'école, il prépare l'ordre du jour après avis du conseil des maîtres. Le compte-rendu du conseil d'école est rédigé par le secrétaire de séance, sous la responsabilité du directeur.

L'organisation de l'école :

horaires : pas de changement

APC : les Activités Pédagogiques Complémentaires qui se déroulent en groupes restreints permettent d'apporter soit une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages

soit une aide au travail personnel, voire de mettre en œuvre une activité prévue par le projet d'école.

Pour le moment , elles sont bien suivies.

RASED : une psychologue scolaire peut intervenir sur l'école.

Projet d'école :

En se basant sur les évaluations CP/CE1, l'école a construit son projet d'école sur 2 objectifs où les élèves de CP/CE1 sont en difficulté.

« Découvrir les nombres et leur utilisation » « et se repérer dans l'espace »

Projet commun aux 4 classes : Le thème : LE MOYEN AGE

Bilan travaux de l'été :

Tous les travaux demandés ont été réalisés sauf les miroirs du mur du fond de la cour c'est en attente. La cour a été refaite côté droit le serpent repeint avec de belles couleurs et les montants et les murs.....Elle est magnifique !

Nous remercions la Mairie de son efficacité.

La plantation des 2 arbres l'année dernière : le mimosa a bien pris , l'arbre de judée est malheureusement mort mais sera remplacé.

Lecture du règlement intérieur de l'école :

adoption par le conseil d'école.

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité.

Le PPMS concerne le risque « incendie », le risque « intrusion » et le risque « catastrophes naturelles ».

6 Exercices sont prévus. ont déjà été faits : 1 incendie , 1 intrusion. Tous se sont bien déroulées.

Nous avons désormais un signal d'alerte efficace pour l'intrusion sous forme de lumière clignotante Pour les alertes incendie et climatique des explications très simples et pratiques sont données aux enfants : ils peuvent y être confrontés au cinéma, à la maison, dans les grands magasins, il est donc intéressant et important de les y former .

Pour l'intrusion , c'est pratiqué sous forme de jeu afin de ne pas les effrayer mais de les habituer au protocole.

Registre santé et sécurité au travail R SST

Le registre Santé et Sécurité au Travail

Ce document est à la disposition de tous les personnels et usagers. C'est sur celui-ci que seront consignées toutes les remarques et suggestions relatives aux problèmes d'hygiène et de sécurité.

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité au travail et la prévention médicale dans la fonction publique dispose à l'article 3-2 du décret précité, qu'un registre Santé et Sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4 (les

assistants de prévention).

Ce registre obligatoire comprend les fiches Santé Sécurité au Travail où sont consignées les observations et les suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

Ces Fiches RSST :

- Sont à la disposition de tous les personnels et usagers
- Permettent de signaler une situation dangereuse concernant:
 - la sécurité des installations électriques
 - l'hygiène des locaux
 - l'aspect immobilier
 - l'environnement extérieur
 - Condition et ambiance de travail
- Assurent la traçabilité de la prise en compte du signalement
- Sont consignées dans un classeur par ordre d'arrivée
-

Soins aux enfants :

La liste des produits autorisés pour soigner les enfants est très réduite. Par exemple pour les chocs, bleus etc : seule la glace est autorisée ce qui n'est vraiment pas pratique, et pour la désinfection il y a le savon de Marseille et l'Hexomédine solution à 1%.

Divers :

Spectacle de Noël le 3 /12/2021 dans l'école

Le goûter offert par la Mairie se fera dans chaque classe le vendredi de la sortie l'après-midi.

Présentation de l'ALAE et activités prévues :

L'ALAE et péri-scolaire va travailler sur les 4 saisons, l'espace, le langage des signes.

La salle d'activités a été réaménagée.

Des présentoirs avec des documents pour les parents ont été accrochés au mur dans le hall.

Restauration : fonctionnement par classe.

Compte tenu du nombre important d'enfants mangeant à la cantine : l'atelier de la classe 7 va être transformé le plus rapidement possible en salle de cantine, le mur de séparation sera abattu.

Le déménagement de l'atelier de la classe 7 se fera vers la classe 6 et celui de la salle de travail des atsems de la classe 6 vers l'atelier de la classe 1 : ces 2 classes étant inoccupées.

Association des Amis de M. Fayet :

L'assemblée générale de l'association s'est tenue mi-septembre.

Cette réunion, essentielle, permet de communiquer avec les parents sur le rôle, le fonctionnement de l'association et l'utilisation des fonds collectés avec les cotisations.

Nous regrettons donc qu'aucun parent ne se soit présenté ce jour-là malgré l'information qui avait été

diffusée dans les cahiers de liaison des enfants.

L'ancien bureau de l'association a été conservé : Mme Lescure présidente, Mme Delaunay trésorière et Mme Brkic secrétaire et Mme Elduayen membre de droit

Projets :

Si les conditions sanitaires ne viennent pas contrecarrer les projets de cette année, nous renouvelerons les achats pour les célébrations de festivités habituelles (la galette, la dégustation des crêpes, la recherche des œufs en chocolat dans la cour, les confettis et les gâteaux du carnaval, ...) et pour les projets de sciences (élevages, cultures...)

Un spectacle financé par l'association a été programmé et réservé pour le 30 mai 2021, par la compagnie des 3 chardons : « Lucine et Malo », dans l'école

L'association finance aussi l'achat des pièces détachées pour l'entretien des véhicules avec lesquels les enfants jouent dans la cour.

Pour Noël, l'association a financé l'achat d'un livre par enfant, d'un parcours supplémentaires et de roues supplémentaires car ce sont des jeux qui ont beaucoup de succès et avec une cour partagée en 4 cela permet à beaucoup d' enfants de jouer

APIM :

Animations :

vide grenier le 20/11/2021

Ballotins de Noël, crêpes, kermesse ; loto : toutes ces animations dépendront des consignes sanitaires dûes au covid

L'APIM propose d'offrir un spectacle aux enfants l'école accepte avec enthousiasme.

Les parents proposent une boite à livres dans l'école. Malheureusement ce n'est pas possible car les parents ne doivent pas rester dans l'école du fait du plan vigi-pirate. La Directrice propose le trottoir en face de l'école car il est assez grand pour permettre le passage des personnes et un boite à livres. La Mairie va se renseigner pour voir si cela est possible.

Pourquoi le bus n'emmène t'il pas les enfants au centre aéré pendant les vacances ?

; Réponse de la Mairie : parce que le chauffeur qui accompagne les élèves des écoles et collège de Marseillan toute l'année est en congés.

Le Président

le Secrétaire